



## QU'EST-CE QU'UNE RÈGLE DE SOINS INFIRMIERS ?

En vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives*, il revient à la directrice des soins infirmiers de s'assurer de l'élaboration des règles de soins infirmiers, dans le but de répondre à des situations problématiques.

### **Définition:**

La règle de soins infirmiers:

- détermine les principes directeurs pour guider l'infirmière dans des situations reliées à l'exercice et identifiées comme des sources de conflits, de dilemmes, de problèmes ou d'ambiguïtés au sein de l'établissement ;
- soutient l'infirmière dans ses décisions et ses interventions en précisant des orientations, des conditions d'application, des modalités d'action ainsi que des paramètres indicateurs de qualité ;
- son contenu s'appuie notamment sur les données cliniques et scientifiques ainsi que sur les normes récentes reconnues sur le plan professionnel et est adapté au milieu ;
- tient compte de la nécessité de rendre des services appropriés et efficaces aux usagers ainsi que de l'organisation et des ressources disponibles.

### **Raison d'être:**

La règle de soins infirmiers:

- vise à promouvoir la qualité des soins infirmiers, à améliorer les résultats de soins infirmiers et à soutenir les infirmières lorsqu'elles prodiguent des soins;
- permet de rendre les services de façon appropriée, d'utiliser les ressources disponibles pour le bénéfice des usagers et d'offrir des soins infirmiers efficaces au sein de l'établissement.

### **Référence :**

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. *Le conseil des infirmières et infirmiers: une instance stratégique*. Montréal, OIIQ, 1993, p. 20-28.